

Du Soleil ! Et des festivités !



Taisnières Info

Comme vous pourrez le lire dans les pages suivantes de belles choses se sont passées depuis notre dernier numéro.

La plus récente, hormis le 3-0 de l'équipe de France au football, est le résultat exceptionnel qu'a obtenu l'harmonie municipale au concours national.

La première ducasse de l'année, réhabilitée, a connu un succès non négligeable. D'ailleurs pour celle-ci, des réflexions sont à l'étude pour augmenter son importance et son rayonnement.

Pour la deuxième année, la fête des voisins a été reconduite sur le secteur de la rue de Maroilles avec un peu plus de participants. A quand les autres quartiers !

Nous avons voulu également vous faire part des remerciements des enfants de notre école, qui se sont vu équiper de matériel informatique de nouvelle génération.

En parlant de l'école, les parents des classes primaires ont pu assister ce lundi à 6 scénettes de théâtre réalisées par leurs enfants. Un moment très agréable au vu du tonnerre d'applaudissement et des rires que ce spectacle a suscité.

Vous trouverez également les illisibles comptes-rendus des derniers conseils municipaux. Cette présentation nous est imposée par la préfecture. N'hésitez pas tout de même à les lire pour trouver des informations que nous ne développons pas forcément dans notre gazette.

Et que dire des festivités qui arrivent :

- Rallye Moto
- Fêtes des Ecoles
- Feu de la St Jean
- Ball Trap
- Taisnières en Fêtes.
- Défilé du 14 juillet à 12h

La prochaine parution aura lieu vers le 20 août. Dès à présent, nous pouvons vous dévoiler les thèmes qui y seront abordés :

- Ducasse du 30 et 31 août
- Repas des Aînées
- Commémoration du 21 septembre

Nous vous souhaitons une bonne lecture de ce bulletin ainsi que de bonnes vacances.

Sommaire :

- | | |
|--|----------------|
| • <i>Le mot du Maire</i> | <i>page 2</i> |
| • <i>Remerciements</i> | <i>Page 2</i> |
| • <i>Que s'est il passé ?</i> | <i>page 3</i> |
| • <i>Un 1er prix, Une mention Très Bien, ...</i> | <i>page 5</i> |
| • <i>Théâtre à Taisnières</i> | <i>page 5</i> |
| • <i>Délibérations de conseil municipal</i> | <i>page 6</i> |
| • <i>Stage de formation</i> | <i>page 9</i> |
| • <i>Concours des Maisons Fleuries</i> | <i>page 9</i> |
| • <i>Piscine</i> | <i>page 10</i> |
| • <i>Taisnières en marche !</i> | <i>page 10</i> |
| • <i>Que va-t-il se passer ?</i> | <i>page 11</i> |
| • <i>Informations diverses</i> | <i>page 12</i> |



Le mot du maire

Nous voilà déjà en juin, un mois qui va comme tous les ans vivre des temps forts avec les associations de la commune : Les Feux de la St Jean, le Rallye moto, et préparer les manifestations de juillet : le Ball-trap, la soirée des Bourlingueux.

Merci à tous ceux et toutes celles qui œuvrent pour l'animation et la qualité de la vie à Taisnières en Thiérache, pour notre mieux-vivre en ce village que nous aimons.

Au chapitre des félicitations, le travail de notre Harmonie Municipale qui est à mettre à l'honneur pour leur réussite exemplaire au concours national des Harmonies ce week-end.

N'oublions pas la fête des écoles organisée par la commune de Noyelles sur Sambre, fête qui se déroulera en notre Salle des Fêtes le samedi 28 juin 2014.

La fin de l'année scolaire a sonné, je vous donne rendez à la rentrée pour une nouvelle structuration du temps scolaire et le programme préparé par notre équipe en charge des affaires scolaires.

En espérant vous compter très nombreux sur les manifestations organisées par notre milieu associatif.

L'équipe municipale vous souhaite un très bel été ! Il reste à la météo à nous l'offrir bien ensoleillé.

Bonnes vacances.

Le Maire.

Remerciements

Tous les enfants de l'école ont souhaité à leur manière vous remercier pour tout ce qui est fait pour eux au sein de l'école

(ordinateurs, sortie équitation, voyage à Pairi Daiza, rencontres chantantes...)



Que s'est-il passé ?

Dimanche 18 mai : Ducasse de Printemps



1^{ère} édition de la ducasse où le soleil et la bonne humeur furent de la partie. Journée organisée par le comité des fêtes aidé par l'ensemble du conseil municipal.

De multiples animations eurent lieu avec de nombreux lots pour dynamiser notre village.



- Challenge de pétanque
- Challenge Boulage
- Challenge crosse au but :
- Manège enfantin
- Pêche aux canards
- Barbe à papa



- Structure gonflable pour les enfants

Le barbecue a été magistralement orchestré par Christian et Jean-Pierre sous l'œil attentif (ou envieux de Mr le Maire)

La ducasse fut suivie du :

- Concert à l'église



- Vin d'honneur à la salle des fêtes

Samedi 31 mai : Fête des voisins



Cette 2ème édition de la fête des voisins rue de Maroilles fut une très belle réussite.

40 voisins se sont retrouvés pour mieux se connaître ou faire connaissance, raconter des histoires et anecdotes autour d'un barbecue.

La recette de cette belle soirée : venir avec sa bonne humeur et éventuellement avec un plat ou un dessert maison. Nous nous sommes tous régalez avec ces différentes spécialités. Tout cela chez Monsieur Lucien FLAMENT.

Tout le monde s'y met pour mettre de l'ambiance et chahuter avec Mr le Maire.

Là il est temps d'allumer les barbecues.



Le repas fut excellent.

Tout commence par un bon verre d'apéritif consommé avec modération.



Un 1er prix, Une mention Très Bien, ...



C'est un car bondé qui est parti, ce dimanche 15 juin aux aurores, direction le Pas de Calais pour se rendre dans la commune de Samer, commune située au pied des coteaux qui entourent le Boulonnais à quelques encablures de Boulogne Sur Mer.

Ce bus emmenait notre Harmonie Municipale, 44 musiciens très déterminés, un peu anxieux, pour participer au concours National d'Orchestres (harmonie, batterie-fanfare & Big Band) et défendre nos couleurs.

Deux morceaux à interpréter :

- Œuvre imposée : Crebula de Lorenzo Pusceddu.
- Œuvre libre : Dances of innocence de J.V. Der Roost.

Parmi 12 ensembles musicaux et quelques 650

musiciens, nos virtuoses ont fait plus que briller en obtenant la note de 19/20, sur chacun des morceaux, pour un 1^{er} prix avec mention Très Bien, la remise d'un instrument (cornet à pistons) et un bon d'achat.

Ils auraient également pu obtenir un 1^{er} prix pour l'animation qu'ils nous ont improvisé lors du repas du midi devant 6 à 800 personnes médusées d'une telle dynamique.



Théâtre à Taisnières

Depuis le début de l'année, Madame Liesse est venue tous les lundi après-midi à l'école de Noyelles afin d'apprendre aux enfants le monde du théâtre.

Pour clôturer cette année, les élèves ont présenté à leur parents le travail accompli.

Et quel spectacle !

Toutes les personnes présentes ont été conquises par la motivation des artistes en herbe qui les ont faits rire pendant près de 30 minutes.



Délibérations du conseil municipal

Séance du 30 Mars 2014

Le trente mars deux mille quatorze, à 10h30, les membres du Conseil Municipal, dûment convoqués, se sont réunis dans le lieu habituel des séances, sous la présidence de Monsieur Claude Connart, Maire, à la suite de la convocation qui leur a été adressée le 25 Mars 2014 conformément à la loi, pour délibérer sur les affaires inscrites à l'ordre du jour, ci-après :

Elections :

- 1 – Election du Maire et des adjoints
- 2 – Désignation du nombre d'adjoints

Étaient présents : Mmes BLAIRON A, DESENFANT C, MARTINS MI, RENARD F, VERLOO E, Mrs CONNART C, LESPERANCE C, HERY H, LIESSE C, LANDOT JP, LAVIGNE R

Election du Maire et des Adjoints 2014 - 2

Après un appel à candidature, il est procédé au vote.

ELECTION DU MAIRE

Chaque conseiller à l'appel de son nom, a déposé son enveloppe dans l'urne. Il a été immédiatement procédé au dépouillement qui a donné les résultats suivants :

- Nombre de votants : 11
- Nombre de suffrages nuls : 00
- Nombre de suffrages exprimés : 11

A obtenu Mr Claude CONNART : 11 voix.
Mr Claude CONNART ayant obtenu la majorité absolue a été proclamé Maire et immédiatement installé.

Désignation du nombre d'adjoints :

Monsieur le Maire indique à l'Assemblée qu'en application des articles L.2122-1 et L.2122-2 du Code Général des Collectivités Territoriales, la Commune doit disposer au minimum d'un adjoint et au maximum d'un nombre d'adjoints correspondant à 30% de l'effectif légal du conseil municipal, soit 3 adjoints au maire au maximum.

Il rappelle qu'en application des délibérations

antérieures, la commune disposait à ce jour de 2 adjoints.

Au vu de ces éléments, Le Conseil après en avoir **délibéré** :

Fixe à 2 le nombre des adjoints au Maire de la Commune.

Mr le Maire rappelle que les adjoints sont élus selon les mêmes modalités que le Maire. Après un appel à candidature, il est procédé au vote.

ELECTION DU 1^{ER} ADJOINT

- Nombre de votants : 11
- Nombre de suffrages nuls : 00
- Nombre de suffrages exprimés : 11

A obtenu Mr Christophe LIESSE : 11 voix.

Mr Christophe LIESSE ayant obtenu la majorité absolue a été proclamé 1^{er} Adjoint et immédiatement installé.

Après un appel à candidature, il est procédé au vote.

ELECTION DU 2^{ème} ADJOINT

- Nombre de votants : 11
- Nombre de suffrages nuls : 01
- Nombre de suffrages exprimés : 10

A obtenu Mr Hervé HERY : 10 voix

Mr Hervé HERY ayant obtenu la majorité absolue a été proclamé 2^{ème} Adjoint et immédiatement installé.

Séance du 07 Avril 2014

L'an deux mille quatorze et le sept avril à dix-neuf heures trente minutes, le Conseil Municipal de la Commune de Taisnières en Thiérache s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la Présidence de Mr CONNART Claude, Maire.

Étaient présents : Mmes BLAIRON A, DESENFANT C, MARTINS MI, VERLOO E, Mrs CONNART C, LESPERANCE C, HERY H, LIESSE C, LANDOT JP, LAVIGNE R

Absents : RENARD F (Excusée)

Objet : Désignation d'un délégué, et de son suppléant, au Syndicat Mixte du Parc naturel régional de l'Avesnois

Le Maire expose à l'Assemblée qu'il vient d'être saisi par le Président du Syndicat Mixte du Parc naturel régional de l'Avesnois, à la suite du renouvellement du Conseil Municipal, pour désigner le délégué de la Commune au Syndicat mixte du Parc Naturel Régional de l'Avesnois.

Ce délégué communal sera appelé à s'inscrire à une ou plusieurs des 5 commissions thématiques qui élaborent des propositions à partir desquelles se construit le programme d'actions du Syndicat mixte du Parc.

Ce délégué communal sera le représentant de la Commune auprès du Parc, et sera le relais de celui-ci auprès du Conseil Municipal et plus largement auprès de la population.

Mme Arlette BLAIRON et Mr Jean-Pierre LANDOT font acte de candidature

Le Conseil Municipal est donc amené à se prononcer pour désigner nos représentants auprès de cette instance.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L2121-33 qui précise : « Le Conseil Municipal procède à la désignation de ses membres ou de délégués pour siéger au sein d'organismes extérieurs dans les cas et conditions prévus par les dispositions du présent Code et des textes régissant les organismes. La fixation par des dispositions précitées de la durée des fonctions assignées à ces membres ou délégués ne fait pas obstacle à ce qu'il puisse être procédé à tout moment, et pour le reste de cette durée, à leur remplacement par une nouvelle désignation opérée dans les mêmes formes »,

- Vu la candidature de Mme Arlette BLAIRON en tant que titulaire

- Vu la candidature de Mr Jean-Pierre LANDOT en tant que suppléant

Après en avoir délibéré, et au terme du vote à scrutin secret par 11 voix pour,

Décide

- Mme Arlette BLAIRON est désignée par le Conseil Municipal de la Commune de Taisnières en Thiérache en qualité de délégué au Syndicat Mixte du Parc Naturel régional de l'Avesnois, durant la totalité de son mandat.

Précise qu'en cas d'empêchement, Mr Jean-Pierre LANDOT sera remplaçant

- dit que la présente décision sera trans-

mise à Monsieur le Président du Syndicat Mixte du Parc naturel régional de l'Avesnois.

Objet : Fixation du nombre des membres du conseil d'administration du CCAS

Monsieur le Maire expose au conseil municipal qu'en application de l'article R 123-7 du code de l'action sociale et des familles, le nombre des membres du conseil d'administration du centre communal d'action sociale (CCAS) est fixé par le conseil municipal. Il précise que leur nombre ne peut pas être supérieur à 16 (et qu'il ne peut être inférieur à 8) et qu'il doit être pair, puisqu'une moitié des membres est désignée par le conseil municipal et l'autre moitié par le Maire.

Le Conseil après en avoir délibéré décide de fixer à huit le nombre des membres du conseil d'administration du centre communal d'action sociale.

Objet : Délégation consentie au Maire par le Conseil municipal

Monsieur le Maire expose à l'Assemblée que les dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales (article L2122-22) permettent au conseil municipal de déléguer au Maire un certain nombre de ses compétences.

Dans le souci de favoriser une bonne administration communale et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité, de confier à Monsieur le Maire, pour la durée du présent mandat, la délégation suivante :

- d'intenter au nom de la commune les actions en justice ou de défendre la commune dans les actions intentées contre elle : cette délégation est consentie tant en demande qu'en défense devant toutes les juridictions.

Objet : Fixation du taux des indemnités de fonction du Maire et des Adjointes

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, fixe au taux maximal le montant des indemnités de fonction qui seront versées au Maire et aux adjoints à compter du 30 mars 2014 date de leur élection :

- Indemnité du Maire 17% de l'indice 1015 (article 2123-23 du Code Général des Collectivités Territoriales)

- Indemnité des adjoints 6.60 % de l'indi-

ce 1015 (article 2123-24 du Code Général des Collectivités Territoriales)

Objet : Avenant n°1 à la convention entre la Sous-Préfecture et la Commune visant à la télétransmission des actes (y compris les actes budgétaires) soumis au contrôle de légalité

Monsieur le Maire rappelle à l'Assemblée qu'une convention de télétransmission des actes, soumis au contrôle de légalité, a été signée avec la Sous-Préfecture d'Avesnes sur Helpe le 13 Décembre 2011.

Celle-ci avait pour but de dématérialiser les délibérations du Conseil municipal.

Considérant le développement et l'extension de la télétransmission, la Sous-Préfecture propose à la commune de signer un avenant afin que celle-ci puisse dématérialiser l'ensemble des actes soumis au contrôle de légalité (y compris les actes budgétaires).

Seront toutefois exclus les dossiers d'urbanisme dont le format papier est souvent supérieur au A4.

Le Conseil après en avoir délibéré, autorise Monsieur le Maire à signer l'Avenant n°1 à la convention entre la Sous-Préfecture et la Commune visant à la télétransmission des actes (y compris les actes budgétaires) soumis au contrôle de légalité.

Séance du 14 Avril 2014

Étaient présents : Mmes BLAIRON A, DESENFANT C, MARTINS MI, RENARD F, VERLOO E, Mrs CONNART C, LESPERANCE C, HERY H, LIESSE C, LANDOT JP, LAVIGNE R

Absents : RENARD F (Excusée) Mme Renard a donné pouvoir à Monsieur LAVIGNE R

Objet : Affectation du Résultat

Vu les résultats cumulés à la clôture de l'exercice 2013, qui s'élèvent à :

* - 21 417.44 € en Investissement

* + 43 275.07 € en Fonctionnement

Vu l'état des dépenses engagées non mandatées qui s'élève à 54 217.50 €

Vu l'état des recettes justifiées à encaisser qui s'élève à 41 000 €

Le besoin de financement est de 34 634.94 €
Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,
DECIDE

D'affecter 34 634.94 € en Investissement au 1068 et 8 640.13 € en Fonctionnement

Objet : Vote du taux des taxes locales

Monsieur le Maire communique à l'Assemblée l'état de notification des taux d'imposition des taxes directes locales pour 2014.

Il indique que le produit fiscal nécessaire à l'équilibre du budget est de 118 417.00 € auquel on soustrait 11 010.00 € d'allocations compensatrices et 1 524.00 € de G.I.R. ce qui donne un produit fiscal attendu de 106 533.00 €

Le Conseil municipal ouï l'exposé et après en avoir délibéré, décide de ne pas augmenter et en conséquence de fixer le taux des trois taxes locales de la façon suivante :

Taxe d'habitation	14.13 %
Taxe foncière (bâti)	15.74 %
Taxe foncière (non bâti)	29.20 %

Séance du 28 Avril 2014

Étaient présents : Mmes BLAIRON A, RENARD F, MARTINS MI, VERLOO E, Mrs CONNART C, LESPERANCE C, HERY H, LIESSE C, LANDOT JP,

Absents : LAVIGNE R, DESENFANT C (Excusés)

Mr LAVIGNE R a donné pouvoir à Mr LIESSE C

Mme DESENFANT C a donné pouvoir à Mr CONNART C

Objet : Location du logement communal au-dessus de la mairie

Monsieur le Maire informe l'Assemblée que le logement situé au-dessus de la mairie est remis en état, il y a lieu de procéder à une nouvelle location.

Le Conseil après en avoir délibéré

- Accepte Madame Murielle SUIN comme locataire à partir du 01/06/2014

- fixe le montant du loyer mensuel à 500€ révisable annuellement, le premier du mois de juin suivant l'indice de référence de l'Insee

- Fixe le montant de la caution à 1 mois

de loyer

- Donne pouvoir à Mr le Maire pour traiter avec la locataire et signer toutes les pièces relatives à cette location.

Stage de formation

Vous avez probablement eu l'occasion de voir Alexandre Daumeries effectuer des travaux sur la commune. En effet Alexandre en apprentissage à l'Espace Permanent de Formation en Horticulture d'Aulnoye-Aymeries a effectué plusieurs périodes en stages de perfectionnement en Parcs et Jardins.



La commune ne dispose pas vraiment de ce genre d'activités mais a pu, sans pour autant lui



faire découvrir tous les aspects de la profession, lui apporter les éléments de base lui permettant de parfaitement s'adapter et de s'intégrer au monde du travail.

Nous le remercions pour l'ensemble des petits travaux qu'il a pu exécuter et l'aide qu'il a pu apporter.

Concours des Maisons Fleuries

Vous souhaitez participer à l'embellissement de notre commune ?

Inscrivez-vous à notre concours de maison, abord, oratoire fleuris, dès maintenant en mairie (03/27/59/40/60) jusqu'au 2 juillet.

Le jury passera dans l'été afin de déterminer les gagnants !

En attendant, bon jardinage à tous !

Piscine durant l'été 2014



ATTENTION
CE SERVICE EST RESERVE EX-
CLUSIVEMENT AUX HABITANTS
DE TAISNIERES



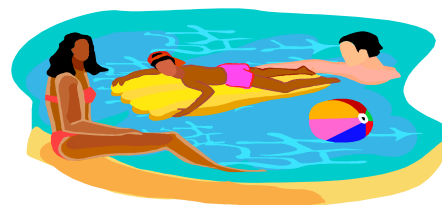
Comme les années précédentes, la Commune emmène les enfants et adolescents de Taisnières en Thiérache à la piscine d'Aulnoye-Aymeries tous les samedis du 05 juillet au 30 Août. Le transport est pris en charge par la commune et l'entrée de la piscine par le CCAS.

Prévoir 1 € ou 1 jeton métallique (pas en plastique) pour le vestiaire
Arrêt du Car : Place de la mairie- aller 09h 20—retour vers 11 h 50

Règles d'hygiène et de sécurité :

- Savonnage obligatoire pour tous les enfants avant l'entrée sur les bassins
- Participation obligatoire des accompagnateurs à la surveillance des enfants et tenue de bain exigée
- Ne pas laisser les enfants seuls dans les vestiaires
- Seuls le maillot de bain et le slip de bain seront acceptés

Conditions d'accès des enfants de 5 à 7 ans : port des manchons obligatoires



Ne seront acceptés que les enfants sachant nager ou accompagnés d'un adulte

Taisnières en marche

Période de vacances

Rendez-vous tous les jeudis devant la mairie à 14h pour une marche sur Taisnières et alentours.

Les sorties reprendront le jeudi 21 août à 13h 45.

Bonne marche à tous et bonnes vacances !

Venez vous joindre à nous, sport gratuit. Les circuits sur Taisnières sont au rythme de chacun !

Circuits sans grande difficulté particulière, chaussures de marche indispensables et tenue adéquate.

Tous les parcours sont sous votre entière responsabilité et susceptibles d'être annulés en cas d'intempéries.

Pour les sorties si possible venez en voiture sur la place et nous organiserons un covoiturage !

Que va-t-il se passer ?

Dimanche 22 juin - Rallye Moto

Venez découvrir l'ambiance d'un Rallye Moto avec notre Harmonie Municipale qui organise son 6^{ème} rallye touristique ce dimanche 22 juin, inscriptions à partir de 9h00 sur La Place. Pour ces passionnés de belles "bécanes" c'est l'occasion de découvrir, au travers d'énigmes, nos beaux paysages de l'Avesnois et de la Thiérache. La 1^{ère} partie du parcours fera rentrer tous nos motards vers 12h30/13h00 pour un barbecue au coeur du village. Le roadbook de l'après-midi ramènera nos passionnés sur la place aux environs de 16h30/17h00.

La remise des prix en la Salle des Fêtes est prévue vers 17h00. Elle sera animée par quelques musiciens de l'Harmonie pour des morceaux de rock and roll.

Une fin de journée pleine de convivialité comme les aiment ces amateurs de deux roues et



de grosses cylindrées.

La buvette devrait vous permettre de patienter le temps des calculs pour le classement.

Samedi 28 juin : Fête des écoles - feux de la St Jean

Afin de clôturer leur année scolaire, les élèves du RPI Taisnières/Noyelles organisent leur spectacle de fin d'année

Ils vous donnent rendez vous à la salle des fêtes à 11h30

A partir de 19h00, les Bourlingueux vous proposent de partager un barbecue au niveau de

l'école. Ce qui vous permettra d'attendre le traditionnel feux de la St Jean sur le terrain de foot.

Des lampions seront donnés aux enfants.



Dimanche 6 juillet : Ball trap

C'est au lieu-dit Les Ecreutes que l'ACCA de Taisnières en Thiérache vous attend à son devenu traditionnel Ball-Trap ce dimanche 06 juil.-14 de 9h00 à 20h00.

Venez nombreux participer ou assister à ce bel exercice d'adresse, d'entraînement



à la chasse ou simple pratique sportive sur des pigeons d'argile.

Tireurs ou non vous aurez la possibilité de vous restaurer sur place, sous chapiteaux, pour un bon moment de convivialité entre chasseurs et/ou amis.

Vous seront proposés, au choix :

- Jambon à la broche accompagné de frites et salade.
- Saucisse frites.
- Merguez frites.

Samedi 12 juillet : Taisnières en Fête

Coupe du monde oblige, les bourlingueux organiseront leur repas spectacle le samedi 12 juillet .

Après avoir travaillé pendant 3 ans avec JS Evénements, ils renouent avec la troupe de Robby spectacle : les amis belges. Vous retrouver la troupe cabaret For Ever qui avait enflammé le publique pendant plus de 3 ans au début de l'aventure. Un chanteur et une chanteuse animeront cette soirée festive.

Les bourlingueux ont décidé de ne rien changer au tarif de ce repas spectacle soit 14 € par

adulte et 8 € par enfants, un bon de réservation vous sera adressé ces jours-ci.



Une soirée à ne pas rater!

Dimanche 21 septembre – La Marche des Alliés.

C'est une belle manifestation qui se prépare sur la commune en partenariat avec une association de Maroilles, l'Association "Normandy Avesnois" en septembre.

L'édito de notre dernier Taisnières Info mentionnait le doublement de la population en septembre, nous vous en dévoilons avec la photo jointe l'un des éléments.

Notre prochaine édition en août vous en donnera tous les détails.



Cette marche sera encadrée par le groupe de reconstitution Easy Airborne Groupe accompagné du groupe Paratrooper Stick 2



Informations Utiles

Horaires d'ouverture de la mairie du 7 juillet au 31 août:

le lundi, mardi, jeudi, vendredi de 8h30 à 11h30 – fermée le Mardi 15 juillet et le Jeudi 14 Août.

Tél. : 03-27-59-40-60 ou 09-61-57-42-83.

Email :

mairie-taisnieres-en-thierache@wanadoo.fr

Numéros d'urgence :

SAMU : 15 ou 112 (portable)

Police secours : 17

Gendarmerie Landrecies : 0327 847 050

Pompiers : 18

Centre anti-poison : 0825 812 822

Pharmacie service de garde : 0825 742 030

